



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

Tél : _____ Email : _____

Activité professionnelle : _____

Adresse de facturation : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

HANDICAP : Oui - Non

FORMATION CHOISIE : _____

DATES : _____

FORMATION CHOISIE : _____

DATES : _____

Ce qui représente un total de _____ TTC

Dont un acompte de 30 % versé à l'inscription soit _____ TTC

Le paiement du solde dû sera échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation selon un calendrier qui sera défini avec AXE EMERGENCE, les chèques devant être remis avec la convention de formation signée. Merci de préciser les modalités d'encaissement souhaitées :

Toute formation commencée est due dans sa totalité.

J'atteste avoir pris connaissance et accepté toutes les modalités des conditions générales jointes.

Signature, précédée de la mention « lu et
approuvé »



CONDITIONS GENERALES

Toute inscription aux formations proposées par AXE EMERGENCE vaut connaissance et acceptation des Conditions Générales ci-dessous :

- A compter de la date de signature du contrat de formation, le stagiaire bénéficie d'un délai de 10 jours pour se rétracter, il en informe AXE EMERGENCE par lettre recommandée avec accusé réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.
- Les modalités de paiement de la somme incombant au stagiaire sont les suivantes :
 - Après un délai de rétractation mentionné ci-dessus, le stagiaire effectue un premier versement correspondant à 30 % du montant de l'action de formation.
 - Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation selon un calendrier qui sera défini avec AXE EMERGENCE.
 - Chaque inscription est nominative et incessible, et fait l'objet d'une confirmation. Toute formation doit être intégralement réglée avant son démarrage.
- Nos tarifs couvrent l'intégralité des frais pédagogiques engagés par l'organisme de formation pour chaque session.
- En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :
 - Pour toute annulation reçue moins de 15 jours francs ouvrables avant le début du stage, 30 % du montant de l'action de formation restera exigible.
 - Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.
- Pour des raisons pédagogiques ou si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant ou en cas de force majeure, AXE EMERGENCE se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation. Dès lors, les sommes versées sont intégralement remboursées.
- Les frais de transport, de restauration et d'hébergement sont à la charge des participants.
- Une collation à chacune des pauses de demi-journée sera offerte aux participants.
- Une facture et une attestation de fin de formation sont délivrées à chaque participant (+ certification selon formation et résultats individuels)
- AXE EMERGENCE s'engage à respecter scrupuleusement les règles du secret professionnel et à ne divulguer aucune information confidentielle recueillie.
- Le règlement intérieur de l'organisme AXE EMERGENCE est affiché dans les salles de formation, un exemplaire est remis au stagiaire avec le contrat de formation. Le stagiaire s'engage à respecter ce règlement intérieur. Tout manquement pourra entraîner la résiliation du contrat de formation.
- Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de commerce d'EVREUX (27000) sera seul compétent pour régler le litige.